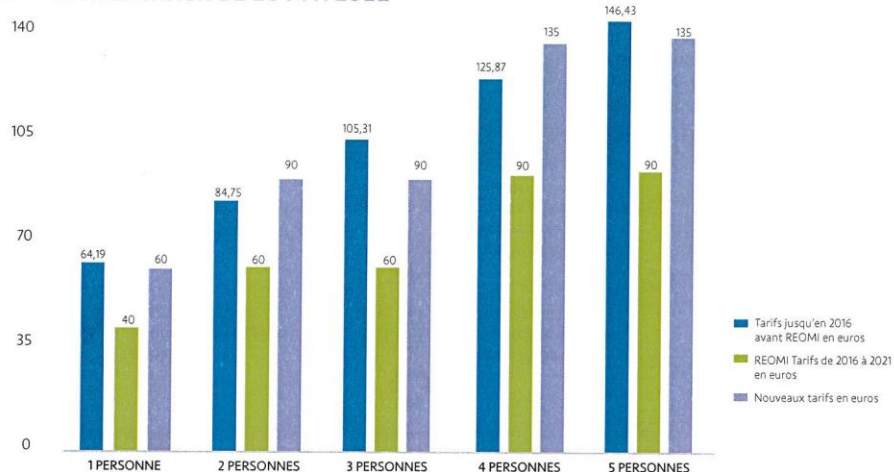


## REOMI AUGMENTATION DE 2014 À 2022



## TARIFS DE LA REOMI PARTICULIERS

Litrage	Nombre de personnes dans le foyer	TARIFS APPLIQUÉS DEPUIS 2016		À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	
		Part fixe semestrielle (6 levées incluses)	Part variable (coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6 <sup>ème</sup> levée)	Part fixe semestrielle (6 levées incluses)	Part variable (coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6 <sup>ème</sup> levée)
120 litres	1 pers. et résidence secondaire	40 €	6 €	60 €	3 €
120 litres	2 à 3 personnes	60 €	6 €	90 €	4 €
180 litres	4 personnes et +	90 €	8 €	135 €	4 €

## PROFESSIONNELS

Litrage	TARIFS APPLIQUÉS DEPUIS 2016		À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	
	Part fixe semestrielle (6 levées incluses)	Part variable (coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6 <sup>ème</sup> levée)	Part fixe semestrielle (6 levées incluses)	Part variable (coût de la levée supplémentaire au-delà de la 6 <sup>ème</sup> levée)
120 litres	45,82 €	6 €	69 €	4 €
180 litres	76,39 €	8 €	115 €	6 €
750 litres	152,80 €	30 €	230 €	15 €

## UNE QUESTION ? BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Contactez-nous :

Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre  
5, rue du Château - 55160 Fresnes-en-Woëvre  
Tél. 03 29 87 31 29 - email : [contact@codecomfresnes.com](mailto:contact@codecomfresnes.com)  
Lundi : 14h-17h // Mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h



Création graphique : Les 80 degrés

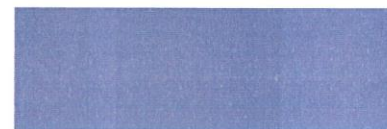


## REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE [REOMI]

UN OUTIL POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET MAÎTRISER LES COÛTS DU SERVICE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE FRESNES-EN-WOËVRE



## LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI), C'EST QUOI ?

Il s'agit de la contribution demandée à chaque usager pour bénéficier de la gestion et de la collecte des ordures ménagères. Instaurée en 2016, cette redevance se veut plus juste.



### POURQUOI UNE REDEVANCE INCITATIVE ?

- Réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
- Augmenter de 30 % le recyclage
- Réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets et la facture des usagers

### QUI EST CONCERNÉ ?

La redevance incitative s'applique à tous :

- Les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires)
- Les entreprises
- Les établissements publics
- Les associations



**DOMINIQUE MOUSSA,**  
PRÉSIDENT DU SMET ET  
VICE-PRÉSIDENT DE LA CODECOM  
EN CHARGE DE LA GESTION DES ORDURES  
MÉNAGÈRES :

« L'effort collectif de tri est à saluer. Néanmoins, le coût de gestion des ordures ménagères ne cesse d'augmenter. Outre les coûts d'exploitation et notamment des transports, nous devons également subir une nouvelle augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'État (30 €HT la tonne en 2021 contre 18 € en 2020...). Ces dépenses supplémentaires viennent impacter directement la redevance... »

### LE SMET, NOTRE PARTENAIRE INCONTOURNABLE

Créé en 2014, le SMET est un syndicat mixte meusien en charge des études et du traitement des déchets ménagers. La Communauté de Communes du Territoire de Fresnes lui a confié la mission de la gestion des ordures ménagères. Comptant 9 collectivités adhérentes (soit 96 600 habitants dont 5 200 pour le territoire de Fresnes), cette structure s'efforce de maîtriser les coûts de ramassage et de collecte dans le cadre de marchés publics groupés.



### QUE FINANCE LA REOMI ?

ELLE SERT À FINANCER L'ENSEMBLE DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS :



La collecte des ordures ménagères devant votre porte



Le tri (collecte, stockage, transport, traitement)



L'enfouissement et l'incinération des déchets non recyclables



L'accès à la déchetterie de Fresnes-en-Woëvre



Les Points d'Apports Volontaires (PAV) mis en place dans les villages.



Les composteurs

#### LA PART FIXE

UN FORFAIT DE BASE COMPRENANT 6 LEVÉES PAR SEMESTRE



#### 1 PART VARIABLE

IL S'AGIT DU NOMBRE DE LEVÉES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES AU-DELÀ DU FORFAIT DÉFINI DANS LA PART FIXE.



### DEPUIS SA MISE EN PLACE EN 2016 :

- -50 % : les tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ont été divisés par 2 passant de 1142 tonnes à 547 tonnes par an
- Un meilleur tri en Points d'Apports Volontaires (PAV) et en déchetterie
- Une valorisation des déchets organiques grâce à la fourniture de composteurs individuels à prix réduits

**LAURENT JOYEUX,**  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU TERRITOIRE DE FRESNES

« Contrairement à l'Etat, nos collectivités n'ont pas le droit de voter un budget déséquilibré.

Depuis sa mise en place, nous n'avons jamais augmenté la REOMI. Face à la flambée des coûts (transports, taxes à l'enfouissement, refus de tri, baisses des prix de reprise...) nous sommes amenés à réajuster nos tarifs OM en revenant sur des niveaux de 2016.

Ce sujet, au combien important, pèse, nous en sommes conscients, sur le budget des ménages mais il ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : continuons à trier plus, à trier mieux, afin de juguler au maximum les hausses.»

### LES COMPOSTEURS

Depuis 2016, la codecom a mis en place 3 opérations de vente de composteurs. Grâce au groupement de commande avec le SMET, les habitants du territoire ont pu acquérir ces équipements à un prix très attractif : 12,50€ l'unité (prix public : 50 €).

Le compostage permet de réduire de 7% le tonnage de la poubelle noire sur un an.

Une nouvelle opération devrait être mise en œuvre en 2022. Nous vous tiendrons informé !



### LA DÉCHETTERIE DE FRESNES-EN-WOËVRE

Les dépôts des particuliers à la déchetterie sont compris dans votre redevance. Vous pouvez y déposer les déchets suivants :



MÉTAUX



CARTONS



DEEE : DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



DÉBLAIS/GRAVATS



PNEUMATIQUES



BOIS



TEXTILES



AMPOULES



PILES ET ACCUMULATEURS



TOUT-VENANT NON INCINÉRABLE



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS CHIMIQUES



DÉCHETS VERTS



Pas d'ordures ménagères

Le gardien de la déchetterie est à votre disposition pour vous orienter dans vos dépôts.